

La gestion patrimoniale de l'eau, une nouvelle ressource de développement des territoires.

Heritage water management, a new resource for territorial development.

LOUNACI Djamilia

Université Mouloud Mammeri
de Tizi-Ouzou, Algérie
lounacidjamilia@yahoo.fr

Date de réception :22-10-2019

AIT-TALEB Abdelhamid*

Université Mouloud Mammeri
de Tizi-Ouzou, Algérie
abdelhamidaittaleb@yahoo.fr

Date d'acceptation : 08-11-2019

Résumé

L'objet de notre article consiste à analyser la notion de valorisation des territoires à travers une approche par les biens communs. Afin de mettre en exergue les éléments et les facteurs permettant la naissance des initiatives individuelles au niveau local (grâce à la coordination et à la convergence des idées ayant comme seule objectif l'intérêt commun), nous avons réalisé une enquête du terrain. Les résultats obtenus à travers notre enquête, auprès des différents acteurs du village de Mehaga situé au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous ont permis de vérifier l'effet de l'appropriation commune d'une ressource naturelle sur l'amélioration des conditions de vie de la population locale, en créant une dynamique de développement local.

Mots clés : Gestion patrimoniale, ressource hydrique, territoire, développement local, bien commun.

Classification JEL: R59, Q25, R00, Q01, H41.

Abstract

The purpose of our article consists in analyzing the notion of territorial development through an approach based on common goods. In order to highlight the elements and factors that allow the emergence of individual initiatives at the local level (through the coordination and convergence of ideas with the sole objective of the common interest), we carried out a field study. The results obtained through the survey we conducted among the various stakeholders in the village of Mehaga, located in wilaya of Tizi-Ouzou, enabled us to verify the effect of the joint appropriation of a natural resource on improving the living conditions of the local population, while creating a local development dynamic.

Keywords: Heritage management, water resources, territory, local development, common good.

Jel Classification Codes : R59, Q25, R00, Q01, H41.

* l'auteur correspondant.

I- Introduction

L'accès durable aux ressources en eau est une préoccupation majeure qui concerne tous les pays du bassin méditerranéen. Le changement climatique et la croissance urbaine et démographique attendus dans la région, risquent d'aggraver encore la situation de stress hydrique qui frappe déjà la plupart des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. En Algérie, plusieurs facteurs peuvent expliquer la situation de stress hydrique. Durant les décennies 1980 et 1990, d'énormes retards sont enregistrés au niveau de l'ajustement de l'offre à la demande en matière d'eau potable. En effet, selon le rapport IPEMED¹ publié en 2013 consacré au secteur de l'eau en Algérie, le ratio ressources en eau, par habitant et par an, qui était de 1500 m³ en 1962 n'était plus que de 720 m³ en 1990, de 630 m³ en 1998 et de 500 m³ en 2013, traduisant ainsi le décalage par rapport à la croissance démographique. Les contraintes physiques liées au relief et à la morphologie du pays représentent un frein notamment pour relier certaines régions au réseau d'alimentation en eau potable en Algérie, comme c'est le cas de la plupart des villages de l'intérieur du pays.

Le village est considéré comme le premier lieu d'émergence de diverses initiatives et idées de projet ainsi que des démarches participatives des citoyens à la vie publique locale. Il permet également à ses habitants de s'exprimer librement sur des thématiques qui leur tiennent à cœur et d'être informés des différentes décisions et processus qui ont conduit à l'aboutissement des projets. Dans ce contexte, nous avons essayé à travers ce papier d'analyser l'effet de l'appropriation commune de la ressource en eau par les villageois sur l'amélioration de leurs conditions de vie, tout mettant l'accent à la fois sur la préservation et la durabilité de cette ressource.

Pour mieux cerner notre problématique, nous avons émis une hypothèse de travail, selon laquelle le principe de base de la valorisation et la viabilité des territoires peut stimuler des formes de coordination et de gouvernances endogènes; ces dernières amorcent des actions communes favorables à l'adaptation d'un mode de gestion de la ressource hydrique qui permet de prendre en considération les besoins spécifiques de la population locale.

Pour répondre à la problématique posée, nous avons adopté l'approche par les biens communs, afin de mieux appréhender le mode de gestion participative non institutionnalisé, qui permet de s'adapter et de répondre aux besoins de la collectivité. Cette dernière, nous permet de révéler les composantes des actions et des initiatives afin de comprendre comment

¹ IPEMED : Institut de prospective économique du monde méditerranéen.

s'effectue l'engagement commun des acteurs autour de l'appropriation et la préservation de la ressource naturelle qui a fait l'objet de notre travail.

L'intérêt de cette approche réside dans la régulation et la gestion rationnelle du bien commun, à travers l'analyse de l'apport des actions villageoises dans la prise en charge de leurs besoins en eau potable en améliorant leur condition de vie et en faisant en sorte de préserver la ressource hydrique. A travers une enquête menée auprès des villageois et des membres du comité du village de Mehaga, de la commune d'Idjeur dans la wilaya de Tizi-Ouzou (WTO), nous avons tenté d'analyser l'effet de l'appropriation commune d'une ressource naturelle qui est l'eau sur le bien être des citoyens et des aspects positifs d'une gestion participative qui permet de prendre en considération les réels besoins de la communauté.

Notre travail est scindé en deux parties : la première permet de passer en revue la notion du bien commun et son lien avec le territoire, la seconde traite du cas d'une gestion patrimoniale de l'eau au sein du village de Mehaga, commune d'Idjeur.

I.1. Aperçu théorique sur les biens communs

Le bien commun est une notion théologique, philosophique, juridique et sociopolitique. Elle apparaît dans la théologie chrétienne à partir de thomas d'Aquin au cours du XIII^e siècle, qui créa pour la première fois la notion philosophique de « bien commun », dans un sens religieux et non dans un sens politique. A cette époque l'individualisme n'existe pas, la morale et le politique tirent leur légitimité du droit divin et c'est les philosophes des lumières, au XVIII^e siècle, en contestant cette vision ont développé la notion « d'intérêt général » fondée sur la volonté du peuple. La diversité du bien commun fait que c'est une notion plurivoque ayant différentes approches suscitant un grand intérêt dans diverses disciplines.

Les biens communs (Falque, 1992,1-32) sont définis comme étant des ressources que possèdent plusieurs personnes, soit elles leur appartiennent ou qu'ils aient seulement le droit de les utiliser. On comprend ainsi, qu'en l'absence d'une privatisation ou d'une intervention publique contraignant des conditions d'usage collectif de la ressource, les biens en communs sont nécessairement appelés à être surexploités et de ce fait Ils doivent être inclus dans une dynamique de développement durable.

I.2. Bien commun et biens communs : deux notions différentes

Le bien commun est à distinguer des biens communs (au pluriel), les deux notions étant toutefois liées, leur utilisation pose question. L'une comme l'autre désigne un état d'esprit, des choses, voire une philosophie. « Le bien commun » au singulier fait référence à l'intérêt général (Sgard, 2010, 42), la notion des biens communs au pluriel renvoie à des ressources (Garrett Hardin, 1968,1243-1248) et (Elinor Ostrom, 1990, 53).

« Le bien commun implique plus que le respect de la loi exprimant l'intérêt général. Le bien commun désigne le bien être ou le bonheur collectif d'une communauté ou en général de ses membres et l'ensemble des choses qui sont supposées y contribuer (biens matériels, respect d'autrui, justice sociale, etc.). Il nécessite un engagement de chacun comme condition de fonctionnement de la règle » (Giffard, 2006, 139). En d'autres termes, le bien commun peut être considéré comme l'ensemble des moyens ou aide que la société met à la disposition de ses membres pour leur permettre d'atteindre leurs buts. Le bien commun est aussi le partage des membres de la société des biens résultant de leur coopération, tous contribuent et tous reçoivent. Ce n'est pas un bien que les individuels font au collectif ou à d'autre individus ; ils ont eux-mêmes une part de ce bien.

Toutefois, les différentes conceptions du bien commun sont rattachées à une même lecture critique et une vision du monde qui aspire le bien vivre, c'est-à-dire une convivialité entre humains, l'harmonie avec la nature et un développement durable responsable et équitable. Cette philosophie permet de mettre en place un système de valeur qui préconise l'inclusion, l'égalité d'accès, le partage, la participation, la collaboration de pair à pair, l'intérêt général, le respect et la valorisation des différences. Le bien commun favorise l'intérêt général sur l'intérêt particulier, le collectif sur l'individu, la coopération sur la compétition, l'usage sur la possession. D'après (Lipietz, 2010; Sgard, 2010; Donadieu, 2014), les liens existants entre les acteurs diffèrent d'un territoire à un autre, selon les spécificités de ce dernier sur la base desquels est fondée la conception du bien commun.

Perez et Paraque,(2012, 3-12), attestent que le tout Etat et le tout marché favorisent la centralisation, ce qui a suscité plusieurs controverses concernant, notamment le manque de flexibilité des systèmes de planification avec les différentes évolutions et changements que connaît notre société et c'est ce qui a permis de mettre en lumière la problématique de surexploitation concernant particulièrement les ressources naturelles que G.Hardin (1968) a qualifié de « tragédie des biens communs ».

D'autres auteurs ont suggère des solutions permettant de résoudre la tragédie des biens communs (Ostrom, 1990), en montrant l'existence de communautés qui parviennent à résoudre le problème des biens communs et gèrent durablement leurs ressources communes et cela en mettant en place des institutions à petite échelle, particulièrement bien adaptées aux conditions locales. Ces institutions sortent du cadre du marché et du cadre étatique, elles sont le résultat de l'engagement des individus, qui est donc un choix économique rationnel incluant des démentions culturelles et sociales.

I.3. La place des biens communs dans la classification des biens publics

La théorie des biens publics a été mise au point pour la première fois par Paul Samuelson dans son article intitulé « The Pure Theory of Public Expenditure » publié en 1954. Cette théorie possède des implications politiques importantes au sens où elle détermine dans quels cas, la prise en charge par l'Etat de la production des biens est nécessaire. Dans cet article, Samuelson détermine deux principales caractéristiques des biens publics. A savoir :

- La non rivalité: qui signifie que la consommation de ce bien par un usager n'entraîne pas la réduction du niveau de consommation des autres usagers, c'est-à-dire que le bien n'appartient pas seulement à une seule personne, mais à tous les membres de la communauté
- La non exclusivité : on ne peut pas exclure quiconque de la consommation de ce bien et il est impossible de faire payer l'utilisateur de ce bien, tandis qu'un bien soumis à une rivalité et une possibilité d'exclusion, est à caractère privé.

Selon cette théorie, l'ensemble des biens n'étant pas catégorisé d'une part et d'autre part ne prend pas en considération la possibilité qu'un individu puisse choisir ce qui lui est utile. Cette première typologie a donc des limites et c'est la nouvelle théorie des choix rationnels (NTRC) qui propose une nouvelle typologie, plus représentative de la réalité ; elle permet de faire ressortir quatre types de bien, croisant, sous forme d'une matrice, les caractéristiques des biens publics, et on a donc : biens publics (non rivalité et non exclusion) ; biens communs (rivalité et non exclusion) ; biens de clubs (non rivalité et exclusion) ; biens privés (rivalité et exclusion). Pour favoriser une exploitation rationnelle et durable des ressources communes, les différents acteurs doivent être intégrés dans la gestion et la préservation de ces biens.

I.4. L'importance du bien commun dans un territoire

Le territoire est devenu un vrai symbole d'appartenance, une symbolique qui renvoie à un espace métaphorique, une marque dont on utilise fréquemment ses caractéristiques sociales (Micoud, Fourny, 2002, 39). Cependant, le lien qui existe entre les biens communs et le territoire se distingue : d'un côté par une correspondance entre le territoire comme acteur qui fournit les ressources communes, quelles soient matérielles ou immatérielles. D'un autre côté, les biens communs quant à eux font ressortir la particularité des territoires et les liens territoriaux entre acteurs et territoires.

Le territoire étant défini en tant que référence identitaire d'un groupe social, devient le support de transmission des références culturelles et des valeurs de ce groupe (Veschambre, Rippol, 2002, 275). Le territoire est un espace

mémoire et un espace miroir : c'est un espace mémoire, car il porte en lui le patrimoine et les traces des sociétés préexistantes. Cet espace riche en ressources et en symboles qui influencent les sociétés actuelles dans leurs différents choix et donc dans leurs constructions de l'espace. En ce qui concerne l'espace miroir quant à lui renvoie à la société l'image de ses comportements socio-spatiaux et permet de renseigner cette société en retour sur ses propres caractéristiques.

I.5. Acteurs et territoire : une relation « feed-back »

Le territoire n'est plus considéré uniquement comme réceptacle, mais également en tant que construit social, qui peut être géré comme un bien commun. Il est caractérisé, par le fait que tous les acteurs peuvent tirer profit des différentes opportunités qu'offre le territoire. De cette façon la caractéristique de non exclusion propre aux biens communs s'applique également au territoire.

Selon Laville, (1997, 56) « La communauté désigne la forme de relation sociale où la disposition de l'activité se fonde sur le sentiment subjectif d'appartenir à une collectivité reposant sur un accord normatif ». D'après cette définition les liens existant au sein d'une communauté sont des liens sociaux caractérisés par des sentiments d'affection et de confiance encrés dans le territoire. La communauté représente donc un ensemble d'acteurs territoriaux dont les idées et les intérêts convergent.

D'après, Belattaf M. et Idir A. (2006), Le développement local est un processus qui se base sur une volonté commune et une capacité collective de valoriser les ressources locales humaines et naturelles. Il s'agit également d'une participation active, concertée et coordonnée de divers éléments dans le but d'impulser une dynamique de développement. Il est donc nécessaire de bien repérer et combiner toutes les composantes, afin de mieux réussir et maîtriser le processus de développement.

(Kebir, 2004, 2006), définit la dimension socio-institutionnelle de la ressource, concernant l'importance des acteurs territoriaux dans la valorisation de la ressource, grâce à la coordination d'un collectif d'acteur. Ainsi, l'élaboration d'une stratégie efficace de développement local comprend l'implication et la participation de tous les acteurs au projet de développement.

II- Le secteur de l'eau en Algérie : réformes et mode de gestion

Le climat de l'Algérie est connu pour sa diversité géographique et sa grande variabilité pluviométrique interannuelle (Isnard, 1950). Deux éléments sont à distinguer : une variabilité en terme de pluviométrie entre l'ouest (350 mm de pluie en moyenne), l'Est (1000 mm) et les reliefs élevés (où certaines années peut atteindre 2000 mm) qui devient quasi inexistante à partir du Sahara (moyenne inférieure à 100 mm) et une concentration des

précipitations dans le temps (de décembre à avril chaque année, au moment ou la demande climatique, l'évapotranspiration est la plus faible).

Les potentialités en eau sont estimées à 18 milliards de m³/an, répartis comme suit : 12,5 milliards de m³/an dans les régions nord, dont 10 milliards en écoulements superficiels et 2,5 milliards en ressources souterraines (renouvelable). 5,5 milliards de m³/an dans les régions sahariennes, dont 0,5 milliards en écoulements superficiels et 5 milliards en ressources souterraines (fossiles).

II.1. Les réformes juridiques et institutionnelles dans le secteur de l'eau algérien

C'est en 1995 que l'Algérie organise pour la première fois des assises nationales de l'eau en ayant comme objectif l'instauration d'une nouvelle politique dans ce secteur. A l'issue de cette rencontre, un état des lieux et un diagnostic des systèmes de distribution et d'assainissement d'eau (vétusté des réseaux, fuites, branchements illicites, incapacité à assurer pleinement l'accès à l'eau des populations, etc.) fut établi et une stratégie nationale élaborée.

Un certain nombre de réformes entre 1995 et 2005, a permis de revoir la mobilisation, la gestion et l'utilisation des ressources en eau en prenant en considération trois points essentiels : les principes (cadre réglementaire, gestion intégrée, efficience de l'eau agricole, politique tarifaire), les institutions (création du ministère des ressources en eau, des agences de bassins hydrographiques et restructuration des agences nationales et régionales), et les priorités (alimentation en eau potable, transfert d'eau, etc.) détermine la nouvelle politique nationale de l'eau.

La loi relative à l'eau (loi n° 05-12 du 04 août 2005) qui détermine la gestion du secteur de l'eau en Algérie permet de donner un cadre général des différents changements qui ont eu lieu en Algérie depuis dix ans, concernant notamment cette loi de 2005, 36 décrets d'application ont été publiés entre 2007 et 2011 auxquels s'ajoutent les décrets du 9 janvier 2005 et du 11 septembre 2007 fixant les systèmes de tarification. La loi donne pour la première fois la capacité de faire une concession ou une délégation de service public de l'eau à des personnes morales de droit public ou privé.

Cependant, il est important de faire en sorte qu'il y ait un progrès dans la surveillance et l'application des lois et des textes en vigueur.

II.2. Les principaux modes de gestion des services publics de l'eau

Selon M. Bouvier, « la gestion des services publics locaux paraît aussi participer, tout particulièrement, de l'ouverture du système local, et ce à plusieurs liens. D'abord, par les modes utilisés qui sont divers et combinent gestion déléguée et gestion directe. Ensuite, par les formes choisies qui se

voient côtoyer ou articuler gestion patrimoniale et individuelle, association d'acteurs publics de tous niveaux, association d'acteurs publics et privés ».

De cela, nous pouvons déduire les principaux modes de gestion des services publics :

-la gestion directe, la gestion par établissement public à caractère industriel et commercial, la gestion déléguée et la gestion par association (coopérations intercommunales). A ces modes de gestion dit classiques, s'ajoute une nouvelle forme d'exploitation des services publics dit de partenariat public-privé.

En Algérie l'eau est un service public et la gestion de ce dernier reste en tant que tel. Dans les accords de gestion déléguée, l'Etat reste propriétaire des infrastructures, des réseaux et de l'entité de gestion, par ailleurs, une société par actions dont le capital est exclusivement constitué de fonds publics et l'actionnariat formé par les seuls établissements publics « Algérienne Des Eau » et « Office National de l'Assainissement ».

Ainsi l'Etat reste le seul décideur dans le domaine de la tarification. Le partenaire intervient uniquement dans la réalisation des objectifs fixés dans le contrat tel que la fréquence de distribution, le comptable, le recouvrement, la formation, ...etc.

Cependant les principes de gestion décentralisée et de concertation que prône la loi relative à l'eau ne se traduisent pas encore nettement dans l'organisation, et encore moins dans le fonctionnement du secteur de l'eau, qui reste marqués par une forte centralisation.

III- La gestion patrimoniale de l'eau en Algérie

Le secteur de l'eau est un domaine d'interaction très privilégiée entre les différents acteurs. En effet, il représente un terrain d'observation concret des différents mécanismes de gestion concertée des ressources naturelles et l'émergence de nouvelles formes de gouvernance territoriale fondées sur la dimension patrimoniale de l'eau.

La gestion patrimoniale se base sur des techniques qui permettent l'échange des différents points de vue et de résoudre des conflits, elle permet d'associer l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des ressources naturelles dans un climat de concertation qui permet de faire évoluer les relations entre les sociétés humaines et la nature.

Selon Ollagnon (1989), le patrimoine est compris comme « l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir et à développer l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et dans l'espace par l'adaptation en milieu évolutif ». L'auteur souligne à travers cette citation un certain nombre de principes organisationnels qui doivent mener à un bon fonctionnement de la situation en sachant que le titulaire en question étant le groupe patrimonial qui doit se former autour de la

ressource naturelle à gérer. On constate dès lors, le rôle primordial des acteurs territoriaux dans le processus de construction de la ressource grâce au maintien de leur identité.

III.1. Pratiques collective de gestion de l'eau dans certains villages de la WTO

En Algérie, la plupart des villes et villages le service d'alimentation en eau potable (AEP) est assuré par les pouvoirs publics, à travers plusieurs organismes qui interviennent (ANBT, ADE, SEAAL, Direction des Ressources en Eau...). Toutefois certain villages de la WTO, ont mis en place leurs propres mode de gestion autonome, issue du mode organisationnel des villages hérités de leurs ancêtres.

III.1.1. L'eau dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Etant situé au nord de l'Algérie, la wilaya de Tizi-Ouzou possède un climat qui est dominé par des confrontations des masses d'aires polaires et tropicales. La méditerranée vient adoucir ce climat. D'octobre à avril, la saison est froide et pluvieuse. La walaya reçoit entre 600 et 1000 mm de pluie par an (ADE).

Les ressources en eau de surface de la wilaya de Tizi-Ouzou proviennent essentiellement des écoulements des oueds « Sebaou » et « Bougdoura », qui drainent la majorité de la wilaya, ainsi que plusieurs petits oueds côtiers. La wilaya de Tizi-Ouzou possède un grand potentiel en eaux de surface, dont uniquement une infime partie est mobilisée et exploité.

Un milliard de m³ est le volume des eaux superficielles de la wilaya, dont environ 187,43 millions de m³ sont mobilisés grâce aux barrages ainsi qu'au retenues collinaires (75 retenues) et qui sont en majorité réalisées dans les années 80. Ainsi sa capacité est estimée à 5090 hm³. Les ressources en eau souterraines quant à elles se concentrent principalement dans la nappe alluviale de l'oued Sebaou, alimentée par l'infiltration directe à partir des eaux de pleine.

La wilaya de Tizi-Ouzou possède un nombre important de sources qui sont en majeure partie situées sur le flanc nord du Djurdjura. Utilisées pour alimenter les populations montagnardes isolées en eau potable. Leur nombre est estimé à 1169 sources, dont 205 sources importantes d'un débit global estimé à 731,87 l/s (ADE de la WTO).

III.2. La gestion patrimoniale de l'eau dans certains villages de la wilaya de Tizi-Ouzou : Cas du village de Mehaga commune d'Idjeur

Le relief accidenté qui caractérise la région montagnaise de la wilaya de Tizi-Ouzou rend la tâche très difficile pour l'exploitation en eau des 1513 villages éparpillés sur les crêtes et les collines. Le coût de l'acheminement des réseaux d'adduction en eau potable est très élevé, ainsi certains villages demeurent à ce jour sans réseau d'eau potable et la source ou « Tala » reste

la principale source d'alimentation en eau des villageois. C'est une source naturelle qui jaillit du fond de la terre rocheuse.

Avec les besoins grandissant en eau, certains villages de la wilaya de Tizi-Ouzou ont pris en charge les projets de leur propre alimentation en eau potable, des projets financés par la caisse du village à l'exemple du village de : Moknéa (commune d'Ifigha), Thaurirt (Bouzugue), Ait-Hakem (Frikat), Ait-Ouabane (Akbil) et Mehaga (Idjeur). Ces villages ont des systèmes de gestion de l'eau autonomes des organismes publics.

La commune d'Idjeur est située à 70 km à l'est du chef lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou, elle est délimitée au nord-ouest par la commune de Yakourene, au nord-est par la commune d'Adkar (wilaya de Bejaia) à l'ouest par la commune d'Ifigha, au sud par la commune de Bouzugue et enfin à l'est par la commune d'Akfadou (wilaya de Bejaia). La superficie de la commune d'Idjeur est de 72,06 km². Sa population est estimée en 2018 à 10301 habitants, répartis sur le chef lieu de la commune et ses 07 villages. Elle est caractérisée par un climat rude et contrasté, à la fois méditerranéen et montagnard, ainsi qu'une période hivernale pluvieuse et neigeuse avec des températures parfois négative. Quant à la période estivale, elle est chaude et sèche, tempérée en hauteur par l'effet de l'altitude.

La commune d'Idjeur est alimentée en eau potable à partir de 33 captages de sources, elle compte 21 réservoirs fonctionnels d'une capacité de stockage totale de 2085m³, 37 fontaines et 542 puits répartis à travers les 07 villages qui la compose et qui sont : Iguersafene, Mehaga, Bouaoune, Ifrit Nait Oumalek, Ighil Boukiassa, Ighraine et Ait Aicha (PDAU, commune d'Idjeur, 2012).

Afin de caractériser l'apport d'une appropriation et d'une gestion commune d'une ressource naturelle -qui est l'eau- sur le développement et l'amélioration du bien être social ainsi que sur la préservation et la durabilité de l'eau, nous avons choisi le village de Mehaga comme cas d'étude et avons effectué une enquête grâce à des entretiens avec les responsables de l'Algérienne Des Eaux (ADE) et au niveau du village de Mehaga en s'intéressant à tous les acteurs ayant un rôle dans la vie active du village, à savoir : 05 membres du comité du village, une dizaine de ménages et trois associations activant dans plusieurs domaines (culturel, sportif, environnemental, etc.). Les entretiens réalisés durant la phase de l'enquête en avril 2019 nous ont permis de mieux cerner les caractéristiques et la particularité des initiatives des villageois ainsi que leur mode d'organisation. A travers ces entretiens nous avons aussi tenté de déterminer la nature des rapports sociaux qui existent entre les villageois et leur lien avec leur territoire et enfin de faire une comparaison entre les deux systèmes

de gestion de l'eau à savoir la gestion public (ADE) et la gestion patrimoniale.

III.3.Appropriation et gestion patrimoniale de l'eau à Mehaga : captage des sources

C'est à la fin des années 90 que le village de Mehaga à commencer à prendre en charge leurs besoins en matière d'alimentation en eau potable, grâce au captage de ses nombreuses sources en eau. La richesse de la région en ressource hydrique a permis aux citoyens du village de s'auto-satisfaire. Nous pouvons dire que c'est suite à une très longue attente de la part des villageois pour que leur village soit raccordé au réseau public d'AEP, que l'idée d'un projet de réalisation de leur propre réseau est née. L'idée consiste à prendre en charge eux même les travaux d'installation et de gestion du réseau en eau de tous les foyers de leur village. La population villageoise constitue donc une ressource humaine (disponibilité de main d'œuvre sur place) et grâce aux cotisations, qui sont de l'ordre de 3000 DA par année et par foyer (1200 DA pour la gestion de l'eau et 1800 DA vont pour la gestion des déchets) aux dons et aux aides financières, la ressource financière est donc également garantie pour le projet.

Le village de Mehaga fait partie du site forestier l'Akfadou et donc partage les mêmes caractéristiques géographiques et topographiques. Il possède une importante réserve en eau souterraine (nappe phréatique), grâce aux hivers pluvieux et neigeux. Le comité du village a donc d'abord sélectionné toutes les sources à forte débit d'eau pour le captage. Ensuite, il a lancé des appels aux travaux afin de réaliser des forages. Cette opération a duré un peu plus de deux ans durant lesquels chaque week-end les hommes du village âgés de plus de 18 ans étaient contraints de contribuer au bon déroulement des travaux de construction et d'aménagements de toutes les différentes étapes du projet.

III.3.1. Le rôle inhibiteur des villageois de Mehaga dans la gestion de l'eau

Le village de Mehaga est l'un des 07 villages de la commune d'Idjeur, sa population est estimée à 3500 habitants. Il dispose d'une organisation sociale bien adaptée aux besoins de sa population, grâce à un comité de village très dynamique composé d'un conseil des sages et de plusieurs sections : sportive, culturelle, et autres. Tous œuvrent pour le bien être de la population (organisation des cérémonies, règlement des conflits entre les habitants du village, volontariat pour réaliser certaines taches au sein du village, cotisations...).

Les liens sociaux existant entre les villageois sont des rapports de confiance étroitement liées, acquis grâce à une morale héritée et constituant un capital relationnel qui va dans le sens de la valorisation et de la sauvegarde d l'eau.

Ce capital social peut permettre de déboucher sur des projets de développement territorial.

Le village de Mehaga se caractérise par l'existence d'une cohésion sociale et d'une convergence d'idées et d'objectifs de tous les acteurs, chose qui a permis de faciliter la concrétisation de ce projet d'appropriation de la gestion de l'eau.

L'enquête qualitative que nous avons menée a permis la confirmation de l'importance du sentiment d'appartenance et des rapports de confiance et de réciprocité assemblés dans le cadre de la gestion patrimoniale de l'eau. Les villageois de Mehaga s'insèrent dans une démarche intégrée et participative. Ils ont un objectif commun qui consiste à répondre à leurs besoins en matière d'eau, tout en veillant à sa préservation dans le temps. Cet objectif est atteint grâce à l'instauration d'un règlement établie par le comité du village et toute infraction à ce dernier est sévèrement sanctionnée. La proximité entre l'organisation chargée de la gestion de l'eau et les ménages a permis une meilleure prise en charge des besoins de ces derniers et toute doléance par rapport aux lacunes de la gestion quotidienne de cette ressource est rapidement prise en charge par un groupe de techniciens désignés à cet effet par l'organisation.

Afin de montrer l'importance des actions communes au niveau de Mehaga par rapport à l'initiative de l'appropriation et la gestion de l'alimentation en eau potable par leurs propres moyens, nous avons tenté d'analyser ce phénomène en se basant sur les travaux de Ninacs (2002) relatifs à l'engagement des acteurs et l'appropriation commune des ressources. Les résultats de cette juxtaposition sont analysés en termes :

-de participation ; les villageois ont concentré leurs actions pour atteindre un objectif collectif, en mettant en place un système d'organisation bien défini et formalisé à travers un comité de village et des associations. Cet objectif est tracé tout en respectant une certaine équité dans les pouvoirs de décisions concernant l'organisation de la gestion commune de l'eau.

-de communication ; les villageois ont une prise de conscience face à la fragilité de cette ressource vitale (par rapport aux risques de pollution et de sécheresse, etc.) grâce à des campagnes de sensibilisation organisées régulièrement par les acteurs locaux (Comité et associations) sur l'importance de la sauvegarde et de la préservation durable de l'eau.

-de capital relationnel ; cet aspect est caractérisé par des relations « non marchandes », qui peuvent être le résultat d'un sentiment d'appartenance au village et du lien spirituelle des villageois avec leurs fontaines. Grâce aux légendes, aux anciennes croyances et à élaboration notamment des règles communes, les villageois parviennent à mieux préserver cette ressource naturelle.

III.3.2. Règlement de la gestion patrimoniale de la ressource hydrique dans le village de Mehaga

Le projet a permis, grâce à la mobilisation humaine et financière, la concrétisation de sept (07) réservoirs alimenté par cinq (05) sources dont le débit est adéquat aux normes de captage arrêtées par le dit comité. Chaque foyer dispose d'un compteur et d'une fiche de suivi de la consommation contrôlé régulièrement par le comité de village.

Les principaux points du règlement intérieur du village concernant la gestion et la consommation de l'eau sont les suivants :

- Le quota d'une personne est fixé à 100 litres/jour et peut varier selon la saison considérée.
- Pour les fêtes les décès ou le coulage en béton, le concerné doit aviser le comité pour relever son compteur avant et après l'événement.
- Tout excès au-delà du quota est soumis à une tarification spéciale (1DA/L).
- Le comité procède automatiquement à la coupure d'eau pour toute personne refusant de payer son excès
- Tous les compteurs du village ont un Plombage obligatoire pour éviter la tricherie.
- Tout compteur défaillant doit-être obligatoirement signalé par le citoyen lui même
- Tout citoyen refusant le relevé ou la vérification de son compteur est sanctionné par la coupure définitive d'eau.
- Interdiction de branchement de lavage ou de remplissage de citerne
- Interdiction de toucher à toute installation concernant l'AEP
- Toute réparation doit être réalisée par le plombier du village
- Interdiction de donner de l'eau à son voisin sans l'aval du comité du village.
- Tout piquage illicite est pénalisé d'une amande de 2000 DA
- Toute manipulation du compteur est sanctionnée d'une amande de 1000 DA.

L'objectif principal recherché à travers la mise en place de ce règlement est l'optimisation de l'utilisation de cette ressource fragile, en minimisant son gaspillage. Il permet également de créer une interaction entre les membres du comité et les habitants du village. Contrairement au mode de gestion du réseau d'AEP assuré par les pouvoirs publics, leur réseau permet de prendre en charge les manques et les réclamations des citoyens d'une manière plus rapide et de manière continue, grâce à cette relation directe entre les habitants dont font partie les responsables de la gestion du réseau.

III.3. Entre gestion publique et gestion patrimoniale : quels résultats pour quels systèmes d'AEP ?

L'Algérienne Des Eaux (ADE) est un établissement public à caractère industriel et commercial doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Cet organisme est placé sous la tutelle du ministère chargé des ressources en eau. L'ADE est responsable de la gestion des opérations concernant la production, le transport, le traitement et le stockage de l'eau potable, ainsi que de la normalisation et de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée sur le territoire national. Actuellement, cette entreprise rencontre de multiples difficultés afin de satisfaire la demande de la population en matière d'eau potable, notamment en ce qui concerne la distribution équitable de l'eau potable sur tout le territoire national en particulier au niveau de la wilaya de T-O, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 01 : Population alimentée par le réseau ADE unité de T-O

Population de la wilaya	1191751 hab
Nombre total de communes de la wilaya	67
Nombre de communes géré par l'ADE	64
Nombre de communes non géré par l'ADE	03
Population totale alimentée par le réseau ADE	1027356hab
Taux de couverture	95.5%

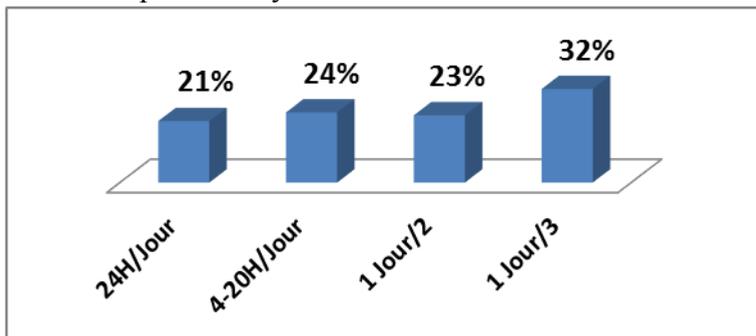
Source : Etabli à partir des données recueillies au niveau de l'ADE, TO, 2019.

Le tableau ci-dessus nous renseigne sur le taux de couverture en matière d'AEP au niveau de la wilaya de T-O. Ainsi, nous remarquons qu'il n'y a que 64 communes qui sont prises en charge par l'ADE et les 03 restantes qui sont (la commune de Beni-Zikki, Idjeur et Illilten) sont livrées à elles mêmes en ce qui concerne l'AEP. La complexité du réseau et la nature accidentée du relief (fortes pentes), qui caractérise le territoire de la wilaya de T-O, entravent la satisfaction totale de la demande exprimée par la population, en termes de quantité et de qualité du service public de l'eau, alors que les besoins de la population sont en accroissement continu. En plus du vieillissement et de la vétusté de ses équipements et réseaux, l'ADE a parfois du mal à gérer la qualité de l'eau distribué. A l'exemple de ce qui s'est produit en septembre 2017, où l'eau qui provenait du barrage de Taksebt a connu une dégradation sans précédent en termes de qualité (couleur jaunâtre et odeur désagréable). De ce fait, la population alimentée par le réseau était dans le désarroi total pendant une certaine période, cela

malgré les assurances du responsable de l'ADE concernant la bonne qualité de l'eau distribuée.

Le service public de l'eau assuré par l'ADE est loin d'être satisfaisant, selon certains abonnés. Si le niveau d'accès à l'eau est relativement bon au niveau de la wilaya, la qualité du service reste à désirer ; beaucoup de lacunes² sont signalées par les citoyens notamment en ce qui concerne la fréquence de distribution en eau dans les communes de la wilaya de T-O. La figure ci-dessous illustre parfaitement ces lacunes relatives aux fréquences de distribution de l'eau potable dans la WTO.

Figure 01 : La fréquence moyenne d'AEP dans les communes de la WTO



Source : Etabli à partir des données recueillies au niveau de l'ADE- TO, 2019.

A travers cette figure, nous constatons qu'il n'y a que 21% des communes de la wilaya de T-O qui bénéficient d'une fréquence de distribution continue (24H/24H). Nous remarquons également que 24 % de communes sont certes alimentés quotidiennement mais à des fréquences irrégulières variant de 4 à 20 heures par jour. Dans cette tranche de communes, plusieurs problèmes apparaissent : tels que l'inadéquation des heures de disponibilité de l'eau dans les robinets (très tôt le matin ou très tard le soir) et la non régularité dans la distribution, ce qui impact négativement le bien-être des ménages. Cependant, une importante frange de communes est mal alimentée en eau. La fréquence de leur alimentation est d'un jour sur trois.

En plus de ces défaillances en termes de satisfaction de la demande en AEP, l'ADE rencontre également certaines difficultés liées au manque de coordination de l'action des différents acteurs composant le système de réseau de l'eau potable et de l'assainissement. En plus de l'absence d'un véritable processus de décentralisation, permettant de prendre des décisions transparentes et concertées, la gestion publique de l'eau ne prend pas encore

²Actuellement, selon les habitants de certains quartiers du chef lieu de la wilaya de TO, la fréquence n'est que de 6 heures par jours.

en considération les exigences du développement territorial durable, notamment la protection des ressources naturelles qui sont indispensable pour la pérennité du service public. Ce qui n'est pas le cas de la gestion patrimoniale de l'eau.

Au nombre des objectifs de développement que vise le village de Mehaga, à savoir permettre un accès continue et durable pour toute la population villageoise en matière d'eau potable. La réalisation de cet objectif renferme d'énormes avantages pour la population. Ainsi, durant notre enquête au sein de ce village, nous avons constaté la présence de nombreux avantages liés à la gestion patrimoniale de l'eau potable. Ces derniers sont avant tout d'ordres sanitaires et humains, mais également sociaux et économiques. Il s'agit notamment des bénéfiques en termes de santé publique (moins d'exposition aux risques de maladies hydrique), d'économie d'efforts, de temps et d'argent. Les ménages réalisent des économies de temps significatives qui résulteraient de la disponibilité de l'eau à domicile, ce qui n'était pas le cas avant l'adoption de ce système de gestion patrimoniale où les villageois (plus souvent les femmes) faisaient plusieurs kilomètres afin de s'approvisionner en eau.

La gestion patrimoniale se distingue de la gestion publique (ADE) par les systèmes de tarification appliqués par chacun des deux systèmes de gestion ou elle offre un service quasiment gratuit (1200 DA/an), permettant aux villageois de faire des économies sur le plan financier. Ce qui n'est pas le cas des citoyens raccordés au réseau de l'ADE, qui sont contraints de payer des factures avec des montants très importants.

Selon l'OMS, la disponibilité de l'eau peut contribuer à la création ou au développement de micros entreprises et par conséquent améliorer le revenu disponible des ménages qui peut être utilisé pour la consommation. Ce qui est le cas du village de Mehaga où la gestion patrimoniale de la ressource hydrique a permis de promouvoir des modes de développement favorables à la compétitivité et à l'emploi au niveau local. Ce projet a engendré une dynamique économique et sociale mais également environnementale. Ce projet a un impact sur l'attractivité du village, la création d'emplois, notamment dans le domaine agricole (le développement de fermes avicoles, le développement de l'agriculture vivrière) et la naissance d'effets d'entraînement sur d'autres secteurs, comme à titre d'exemple le tourisme ; grâce notamment au prix « Aissat Rabah » du village le plus propre.

IV- Conclusion

Les résultats de notre étude sont valables pour toutes les formes de gestion patrimoniale d'une ressource naturelle. En effet, l'appropriation commune d'une ressource naturelle pourrait d'une part amener les acteurs à avoir une responsabilité sociale et d'autre part d'impulser des formes de dynamique participatives propices au développement et à la sauvegarde de cette ressource naturelle.

La gestion participative de l'eau s'accompagne du principe de transversalité, selon lequel une gestion articulée, globale, élaborée et conduite d'une manière efficace et efficiente à l'échelle d'un territoire bien déterminé, devrait prendre le pas sur les modes d'intervention verticaux et parcellisés, portés jusqu'alors par les organismes publics. Ce mode de gestion alternatif permet donc la viabilité des territoires.

Par rapport à la problématique de l'appropriation de la ressource hydrique par les villageois de Mehaga, nous concluons que ce projet a permis, d'une part la satisfaction des habitants en matière de besoins en eau potable et d'autre part une certaine prise de conscience concernant la fragilité de cette ressource qui devient de plus en plus rare dans la région.

La gestion patrimoniale d'un système d'alimentation en eau potable qui se traduit en général par une planification d'actions à entreprendre (à court, moyen et long termes), devrait permettre d'atteindre et maintenir un niveau élevé de performance en termes de gestion de réseau. Au niveau du village de Mehaga, cette gestion est structurée et répond aux attentes et aux besoins des villageois, avec un niveau de risque environnemental et social bien maîtrisé.

Une politique de gestion patrimoniale ne peut pas être uniforme, mais varie en fonction des caractéristiques de chaque communauté. Elle doit être définie en fonction du contexte local.

V-Bibliographie

- ALAIN GIFFARD, (2013), Bien commun et bien(s) commun(s), disponible sur : <http://www.boson2x.org/spip.php?article146>
- BOUVIER. M, (1999), finances publiques ». édition- LGDJ, 6^{ème} éd), Paris, P12.
- BILLAUDOT B, 2012, Qu'est ce qu'un bien commun ?, Revue de l'organisation responsable, 2012, vol. 7, p. 31-45.
- DONADIEU P, (2014), Paysages en commun, pour une éthique des mondes vécus, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes.
- FALQUE M, (1992), Protéger l'environnement : gestion patrimoniale et/ou nouvelle économie des ressources In revue Politiques et management public, vol. 10, n° 1, pp.1-32.
- HARDIN G, (1968), the tragedy of the commons, Science, vol. 162, p1243-1248.

- LIPIETZ. A, (2010), Questions sur les biens communs, Esprit, Janvier, 2010, p. 146-151.
- LORTHOIS.J, (1996), Le diagnostic local des ressources, ASDIC, Edition W. Belattaf .M et Idir. A, (2006), P12.
- MICOUD. A et FOURNY M. C, (2002), Représentations et nouvelles territorialités : la recherche du territoire perdu, in B, Debarbieux et M. Vanier, ces territorialités qui se dessinent, Paris, Ed. De l'Aube, p39.
- NINACS W.A, (2002), le pouvoir dans la participation au développement local, dans M. Tremblay, P-A. Tremblay, S. Tremblay (sous la dir. de), Développement local, économie sociale et démocratie, Québec, Presse Universitaire du Québec, p. 15-40.
- OSTROM. E, (2010), Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelle, Bruxelles, De Boeck, p 6-10.
- PEREZ R ; PARANQUE B, Elinor Ostrom, (2012), les communs et l'action collective, Revue de l'organisation responsable, vol. 7(2), P 3-10.
- PETIT. O et ROMAGNY. B, (2009), la mise en patrimoine de l'eau : quelques liens utiles, in mondes en développement, n° 145, P12.
- VESCHAMBRE. V et F. RIPPOL, (2002), face à l'hégémonie du territoire : éléments pour une réflexion critique, in jean Y et C. Calenge, Lire les territoires, villes et territoires, N°3, P275.
- ISNARD HILDEBERT. La répartition saisonnière des pluies en Algérie. In: *Annales de Géographie*, t. 59, n°317, 1950. pp. 354-361.